

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 083-218300317-20250415-D_2025_FIN_10-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



LE CANNET
DES MAURES

Décision N°7.5/2025/FIN/10

Nomenclature 7.5

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;
VU la délibération du 23 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26) ;

CONSIDERANT le nouveau dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes et les EPCI approuvé par le conseil départemental le 3 avril 2023 ;

CONSIDERANT que le nouveau Fonds d'Initiative Cantonale (F.I.C.) animé par les conseillers départementaux permet d'accompagner les communes dans leurs projets d'investissements dans les domaines des voiries, des bâtiments ou des équipements publics ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de fournir et installer une nouvelle structure de jeux dans l'école maternelle ;

CONSIDERANT que le coût estimatif du projet s'établit à 21 782.79 € H.T. ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS H.T	%
Subvention Conseil Départemental (F.I.C.)	14 500.00 €	66.60 %
Commune (Autofinancement)	7 282.79 €	33.40 %
TOTAL FINANCEMENTS :	21 782.79 €	100%

DECIDE

DE SOLICITER le Conseil Départemental, au titre du F.I.C. 2025 pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle structure de jeux dans l'école maternelle, à hauteur de 66.60 % soit 14 500 € H.T..

Le Cannet des Maures, le 15 avril 2025

Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR

Le Maire
Jean-Luc LONGOUR

